

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement nº 432-03-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session extraordinaire du 23 mars 2023, il a été adopté le règlement n° 432-03-2023 « Règlement d'emprunt numéro 432-03-2023 décrétant une dépense de 2 800 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ relatif aux modifications de la station de traitement du lixiviat ».

Ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 mars 2023 pour approbation.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 24 mars 2023.

Nancy Labbé

Directrice générale

Novemplathi

et greffière-trésorière